

Améliorons la prise en charge des personnes âgées

Qu'est-ce qu'une MAIA ?

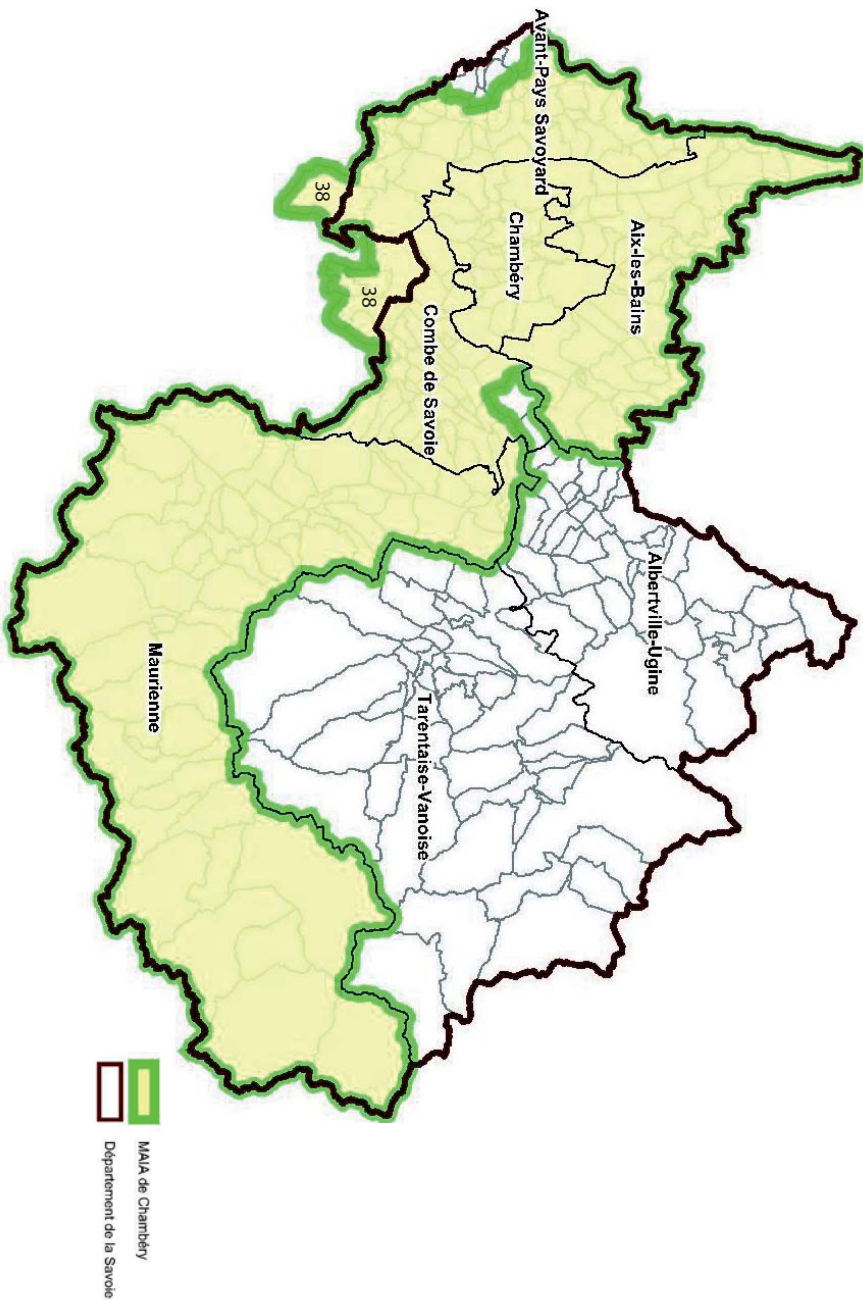
«Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.»

La MAIA a pour objectif l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées sur un territoire, par le décloisonnement des secteurs du sanitaire, du médico-social et du social. Cette méthode s'appuie sur trois mécanismes :

- ▶ la concertation des professionnels au sein de la filière gérontologique,
- ▶ l'interaction entre les professionnels au sein d'un guichet intégré qui vise à mieux informer et orienter les personnes,
- ▶ la gestion de cas : un accompagnement intensif et au long cours, pour les personnes âgées en situation complexe.

Les MAIA sont issues du Plan Alzheimer 2008-2012 et ont connu une phase expérimentale pendant cette période. Validée, la méthode est aujourd'hui entrée dans le droit commun et est en phase de diffusion sur le territoire national. **Elle se met en place en Savoie depuis début 2014.** Les MAIA sont financées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie via les Agences régionales de santé, chargées de lancer les appels à candidature et de suivre leur installation.

Le territoire de la MAIA de Chambéry - Savoie



N.B : les 6 communes savoyardes d'Avressieux, Belmont-Tramonet, Domessin, Le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix-sur-Guiers, Verel-de-Montbel sont rattachées à la filière Nord Isère.

Pour Contacter la MAIA du Nord-Isère : 04 26 73 06 82 / 04 26 73 05 04 - maianordisere@isere.fr

La gestion de cas MAIA, mode d'emploi

— Qu'est-ce que la gestion de cas MAIA ? —

Un accompagnement au long cours, intensif et individualisé, des personnes en situation complexe à domicile, dans le respect de leurs choix de vie.

- ▶ Réalisation d'une évaluation multidimensionnelle de la personne.
- ▶ Réalisation de plans de services individualisés, régulièrement réévalués, identifiant les besoins de la personne et les réponses à ces derniers.
- ▶ Un travail en articulation avec les professionnels : le gestionnaire de cas, un trait d'union entre la personne et son entourage.

— Qui peut bénéficier de la gestion de cas ? —

Les personnes vivant à domicile, sur le territoire de la MAIA de Chambéry (cf. carte en dernière page) :

- ▶ âgées de plus de 60 ans,
- OU
- ▶ personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées de tout âge,
- ET
- ▶ se trouvant en situation complexe :

LES CRITÈRES DE LA COMPLEXITÉ, CUMULATIFS :

- Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de :
 - problème d'autonomie fonctionnelle,
 - **ET** problème relevant du champ médical,
 - **ET** problème d'autonomie décisionnelle.
- Aides et soins insuffisants ou inadaptés.
- Pas d'entourage proche en capacité de coordonner les aides dans la durée.

— Comment solliciter la gestion de cas MAIA ? —

▶ Qui peut solliciter la gestion de cas MAIA ?

Tous les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, ou des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés, et se trouvant en situation complexe.

▶ Quelle est la procédure ?

Le professionnel envoie un formulaire de demande complété à la mission MAIA, un gestionnaire de cas prendra contact avec lui avant le passage en commission hebdomadaire.

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande, son document explicatif, ainsi que la liste des communes en contactant la mission MAIA ou sur le site internet du Conseil départemental.

▶ L'équipe de gestionnaires de cas MAIA

Pluridisciplinaire, elle est composée de trois professionnels issus du sanitaire, du social et du médico-social. Ils sont titulaires d'un diplôme inter-universitaire de gestionnaire de cas.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la personne âgée, de son entourage et des professionnels.



▶ Coordonnées :

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA VIE SOCIALE
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES
MISSION MAIA
Place François Mitterrand - CS 71806
73018 CHAMBÉRY cedex
Tél. 04 79 60 29 19 - maia@savoie.fr